



Compte rendu

Réunion Comité Directeur

Du 16 septembre 2017

Validé le 16 décembre 2017

Présents : Guillaume MICHON, Bernard CONAN, Jean Claude ULYSSE, René LEMBERT, Jérôme CHASLES, Roland COLLIN, Olivier ALLAIRE, Eric ESTADIEU, Eric SEVESTRE, Nathalie BOURREAU, Pierrick EVENO, Jean-Michel SAGET, Jérémy MOINE, Yann DUPAS

Représenté : Pierre ROLLAND

Excusés : Mathilde SAGET, Brigitte DAVY, Coralie ALISE, Benoît PINCEMAILLE, Vincent BOUCHEREAU, Estelle JOLY

Sans nouvelles : Stanislas GRAYON, Guillaume DESPRES, Claire HERMINE

Démissionnaires : Michel RELET, Myriam ALBERT

Le Comité Directeur de la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire s'est réuni le samedi 16 Septembre 2017 à la cité des Associations, Angers sur la demande de son Président Michel RELET.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation compte-rendu de l'AG du 3 juin 2017 et des CD précédents
- point sportif
- point financier
- point matériel
- point formation
- point emploi
- validation règlement CRA suite modifications FFE
- changement de logo
- questions diverses

Le Comité a débuté à 9h30 et s'est terminé à 13h45 suivi d'un repas partagé.

Vie de la Ligue

Jérôme CHASLES s'est proposé d'être le rédacteur de ce comité.

En absence de Président de Ligue, Guillaume MICHON vice-président a mené la réunion. Il a informé de la démission de Michel RELET ainsi que celle de Myriame ALBERT.

Il a rappelé que le poste de Président de Ligue est vacant ainsi que celui de Secrétaire Général de la Ligue. Suite aux dernières démissions et élections, il reste deux places vacantes au sein du CODIR et une en attente pour Charlotte MOUSSION si elle souhaite toujours rejoindre la Ligue.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de Ligue.

Le bureau devra se réunir et voter par bulletin secret pour désigner un Président remplaçant d'ici la prochaine Assemblée Générale Élective (AGE).

En revanche, Jérôme CHASLES se présente au poste de Secrétaire Général de la Ligue.

Un appel à la candidature auprès des adhérents licenciés depuis plus de six mois va être fait pour la prochaine AGE.

Rappel statuts de la Ligue :

Articles :

13.6 - Tout membre du comité directeur qui a, sans excuse valable, manqué à trois séances consécutives du comité directeur perd la qualité de membre du comité directeur et doit être remplacé.

Guillaume DESPRES & Stanislas GRAYON étant concernés ils perdent leur statut de membre au comité directeur

A la demande de la Fédération Française d'Esclime :

=> Il a été demandé que le plan comptable passe sur une saison sportive au lieu d'une année civile.

Eric SEVESTRE propose pour cela que le plan comptable actuel passe sur 18 mois pour permettre le décalage (1er Septembre année n => 31 août année n+1) .

Bernard CONAN va se renseigner sur la faisabilité auprès de l'expert-comptable.

=> Les statuts vont devoir être revus du fait de la mutation des régions en territoire
Cela doit être fait lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGEO)

Pour permettre l'étude des nouveaux statuts et la recherche d'un futur Président, il a été fixé la date du 16 décembre 2017 pour faire l'AGE puis l'AGEO.

Approbation compte rendu AG 3 juin 2017 et CD Précédents

La validation du compte-rendu de l'AG est reportée, tout le monde ne l'a pas lu ou non reçu.
Les précédents compte-rendu des CD n'ont pas eu d'opposition et seront mis en ligne

Point sportif

Jean Michel SAGET prend la parole pour présenter le point sportif.

Le calendrier de la saison 2017/2018 a été mis en ligne sur le site de la Ligue avec les compétitions placées et celles qui sont vacantes.

Des compétitions ne sont pas encore positionnées soit par manque de candidature ou bien de multi-candidat.

Les validées sont : =>4/5 novembre par le SCO escrime
 => 2/3 décembre par l'ABSR

Pas de candidature : 13/14 janvier, coupe d'hiver, les salles comme Mangin ou Laval sont intéressantes (14 à 15 pistes)

Les multi-candidats : => 14/15 avril, sont en lice Neuville, SCO, Saint Saint-Herblain et Saint Gilles
 => 26/27 mai, sont en lice Saint Saint-Herblain et Saint Gilles.

Le choix de l'attribution n'est jamais chose facile. Comment choisir, qui, pourquoi et comment le justifier.

Pour cela, il est acté de regarder l'historique saisonnier des compétitions ligues organisées par les clubs et la zone géographique. Recherche d'une répartition géographique des compétitions.

Ainsi, il est proposé d'attribuer à Neuville la compétition d'avril et celle de fin mai à Saint Gilles.

Il sera demandé au club de Saint-Saint-Herblain s'il souhaite organiser celle de Janvier.

Il est rappelé et ratifié que la vente d'alcool sur une compétition de ligue est strictement interdite.

Point stage

=> Le premier regroupement aura lieu les 30 Septembre 2017 et 1er octobre 2017 pour les M13/M15/M17. Répartis en fonction du classement général de ligue.

80 tireurs ont été présélectionnés plus ouverture aux tireurs oubliés en fonction des places disponibles. La liste a été diffusée dans les clubs.

=> Stage d'arbitrage les 2 et 3 novembre 2017 aux Sables d'Olonne

=> Stage ligue 2 et 3 novembre 2017 aux Sables d'Olonne sur sélection

=> Stage sport Santé du 3 au 5 novembre aux sables d'Olonne, les clubs concernés ont été avisés ainsi qu'une new sur le site de la FFE

=> Stage ligue 24/25/26 février 2018 sur Nantes M13/M15/M17

=> Stage zone fleuret 24/25/26 février 2018 sur Nantes

=> Stage de zone épée + sabre 26/27/28 février à Quesoy M13/M15/M17 pour cette période

Tout comme la saison dernière les encaissements des stages se font par les compte-club.

Commission Vie sportive

Depuis le dernier CODIR, le groupe de travail s'est réuni en rapport avec la commission vie sportive s'est réuni 2 fois. Ces réunions ont été constructives et ont permis d'avancer.

Les documents élaborés sont présentés lors de la commission de la vie sportive du 16/09/2017 (feuillet pour les parents, calendrier avec grande ligne, fiche objectif compétition...).

Point emploi

Thibault LEGENDRE a pris ses fonctions au sein de la Ligue.

Il manque toujours un Maître d'armes dans le 44.

Le calendrier des formations n'a pas encore été édité.

Tous les stagiaires de la saison 2016/2017 ont été diplômés.

Jean Michel SAGET demande qu'au prochain changement de statut, il soit ajouté un article supplémentaire :

1.9 : la ligue est centre de formation.

Cela permettrait à la ligue de pouvoir proposer des BPJEPS escrime sans avoir les contraintes du CREPS.

Validation de documents

Jean Michel SAGET présente le nouveau règlement CRA. Diverses modifications apportées par l'AG 2016 et par la FFE/CNA (catégorie, âge...)

Ensuite, il expose le document pour la création et le fonctionnement de la nouvelle commission d'attribution des aides.

Il est ratifié avec les modifications suggérées dont le point charges exceptionnelles. Cependant la commission devra s'adapter et faire évoluer ses orientations en fonctions des besoins. Ce document peut donc être amener à évoluer au fil des saisons.

Dossier CNDS :

- Les projets territoriaux concertés ont été acceptés.
- Le CREFED regroupe 8 tireurs (6 épéistes, 2 sabreurs), une personne a été refusée puisqu'il n'y avait plus de place en internat et en TES.

L'objectif de la saison prochaine est d'ouvrir un créneau pour les fleurettistes.

Malgré l'ouverture du CREFED, ce n'est toujours pas d'actualité de présenter l'escrime au bac.

La salle d'escrime prévue pour le CREFED n'a pas pu ouvrir, elle a subi des dégâts des eaux durant la période estivale.

Les cours sont répartis entre la salle Mangin et la salle Le Vigneau.

L'encadrement CREFED :

- Cyrille CAILLOUX assure la préparation physique le jeudi et la préparation des séances en autonomie du lundi
- Les leçons sont assurées par Jean Michel SAGET et par Benjamin POIRIER
- Le recrutement du kiné et du psy est réalisé
- L'équipementier my-solution est en partenariat avec le CREFED

A propos du dernier point, le CD s'interroge et trouve surprenant d'avoir un équipementier partenaire pour le CREFED et un autre pour les compétitions ligues.

Il est dommage de ne pas avoir un seul équipementier partenaire.

JM SAGET explique que le volume «matériel» du CREFED n'est pas assez représentatif, que rien n'est figé. A suivre avec la COM MATERIEL

Point financier

Les clubs n'ont toujours pas reçu les quotas attribués aux féminines et aides sociales-2017/2018

Bernard CONAN va faire le point avec Coralie ALISE pour voir si tout est bien parti.

Après le 31/01/18 les quotas seront libres et seront remis dans le pot commun.

Il est demandé de bien signaler l'existence des quotas et une faire relance avant l'échéance.

Un certain nombre de documents administratifs ont été mis à disposition sur le site de la ligue (note de frais, note de frais de déplacement, fiche d'aide licence féminine/public défavorisé, contrat de développement quantitatif/qualitatif).

Pierrick EVENO s'excuse et quitte la salle à 12h45 pour obligation personnelle.

Point budget

Le document financier n'a pas été envoyé en avance pour analyse, le CD demande au trésorier de le transmettre systématiquement afin de l'étudier.

Le CNDS aide à hauteur de 2500€ pour l'achat du véhicule ligue (amorti sur 5 ans)

La ligne tenue Fête des Jeunes (FdJ) a été revue à la baisse. Une réflexion sur le fournisseur est à faire et la piste ROYAL ESCRIME est évoquée.

Olivier ALLAIRE demande l'intérêt de donner des vestes pour tous les participants au stage terminal des Sables d'Olonne. Il est rappelé que ce débat revient tous les ans mais qu'il a déjà été statué en Comité Directeur la saison dernière.

Jeremy MOINE assure leur utilité comme outil de cohésion de groupe. Même si certains arrêtent l'escrime par la suite ou quittent la Ligue.

A ce propos, Jeremy se demande quelle est la vitrine de la Ligue, quel est son devenir et que veut-elle faire réellement hormis mettre en avant la FdJ. Il exprime son souhait de voir une politique claire afin de rassurer les enseignants et cadres techniques. C'est ainsi que la ligue progressera et choisira de mettre en avant le travail réalisé.

Suite à cela, une discussion saine et constructive s'en est suivie, l'orientation sportive de la ligue est un vrai sujet ouvert à discussion qui passera par un bureau stabilisé et une équipe soudée.

De plus, la ligue manque cruellement de communication sur ses actions ou des actions phares de club affilié.

JM SAGET rappelle le document validé en AG relatif au projet sportif de la Ligue.

Jeremy MOINE s'excuse et quitte la salle à 13h00 pour obligation personnelle.

Point Matériels de la Ligue

René LEMBERT fait un point sur l'opération vente kit première touche, cela a été un succès, il y a plus de demande que d'offre. (105 kits recomposés pour 125 demandes)

Pour l'attribution, René a privilégié les demandes complètes de kit par les clubs et ou Comités Départementaux.

La vente de ces kits permettra d'investir dans de nouveaux kits qui seront inventoriés et prêtés sous forme de convention à durée limitée.

La ligue en échange de « bons procédés » va avoir les armes plastiques à prix préférentiel avec l'IUT de Nantes qui fabriquent les armes plastiques.

Il sera proposé aux clubs un achat groupé pour les armes plastiques car le prix en direct de l'IUT est compétitif.

Royal Escrime (RE) est en bonne voie pour devenir partenaire de la Ligue sur les compétitions régionales. Dans les accords, entre autres, RE apportera du matériel de piste dont 5 tapis. Mais aussi apportera sous forme de bon d'achat 15€ par podium.

Il est demandé de revoir à la hausse le bon d'achat de participation de RE.

Eric SEVESTRE fait remarquer que RE a aussi des fournisseurs pour de l'habillement sportif et que ces prix sont compétitifs. Ce serait l'opportunité de voir avec ce fournisseur pour faire une nouvelle ligne de vêtement pour les cadres et dirigeants de la Ligue.

Pour les pistes abîmées, René a essayé d'en réparer une au fer à repasser sur les conseils du fabricant de piste Malter Fencing. L'essai est concluant mais demandera un certain temps pour en faire de même sur les autres pistes. Ces réparations se feront lors d'un stage Ligue.

L'amortissement des pistes Malter Fencing arrive bientôt à sa fin, Il faudra penser à en acheter de nouvelles. Pour l'instant il est demandé de respecter l'inventaire qui a été fait. Certaines ont été désignées pour faire de l'épée et ou du fleuret et d'autres pour du sabre.

Il est demandé à JM SAGET de mettre à disposition des clubs via le site de la Ligue l'ensemble des documents traités. Ils seront également disponibles en versions originales pour ceux qui en font la demande.

La séance est levée à 13h45.

Décision CODIR N° 16-09- 2017-1 :

Le bureau de la ligue doit se réunir pour voter à bulletin secret un Président par intérim jusqu'à la prochaine AG

Décision CODIR N° 16-09- 2017-2 :

Jérôme CHASLES occupe par intérim le poste de Secrétaire Général de la Ligue

Décision CODIR N° 16-09- 2017-3 :

Guillaume DESPRES perd sa qualité de membre du comité directeur et de membre du bureau
Stanislas GRAYON perd sa qualité de membre du comité directeur

Décision CODIR N° 16-09- 2017-4 :

Mise en place d'un plan comptable sur 18 mois sous réserve de faisabilité (fin plan 31 août 2018)

Décision CODIR N° 16-09- 2017-5 :

Date AGE et AGE0 au samedi 16 décembre 2017

Décision CODIR N° 16-09- 2017-6 :

La validation du compte-rendu de l'AG est reportée et doit être renvoyé

Décision CODIR N° 16-09- 2017-7 :

Les compte-rendu des derniers CD sont validés et seront mis en ligne

Décision CODIR N° 16-09- 2017-7:

Critère de sélection pour multi-candidat lors d'une compétition ligue : historique des compétitions, répartition géographique sur tout le territoire

Décision CODIR N° 16-09- 2017-8 :

Attribution de la compétition ligue du 14/15 avril 2018 au club de Neuville/Sarthe

Décision CODIR N° 16-09- 2017-9 :

Attribution de la compétition ligue du 26/27 mai 2018 au club de Saint Gilles Croix de vie

Décision CODIR N° 16-09- 2017-10 :

Interdiction de vendre de l'alcool sur une compétition ligue

Décision CODIR N° 16-09- 2017-11 :

Les CDA deviennent CTA, les modifications proposées au règlement CRA sont acceptées

Décision CODIR N° 16-09- 2017-12 :

Le document présentant la commission d'attribution d'aide a été accepté ainsi que ses modifications apportées.

Décision CODIR N° 16-09- 2017-13 :

S'assurer de la transmission du tableau des quotas féminins et publics défavorisés et faire une relance avant de remettre les quotas dans le pot commun au 31 janvier et c'est la commission d'aides qui réattribuera des quotas vacants fin février.